



RÈGLEMENT OFFICIEL

CONCOURS INTITULÉ « Des fêtes irrésistibles » (le « Concours »)

Du 29 novembre 2018 au 2 janvier 2019

1. ORGANISATEUR. Le Concours est tenu par Metro Richelieu Inc. (l'« **Organisateur** » ou l'« **Organisateur du Concours** »).

2. DURÉE. Le Concours se déroule au cours de la période suivante (« **Durée du Concours** »)

Début du Concours:

Date : 29 novembre 2018
Heure : 08 :01 AM Heure de l'Est (ET)

Début des inscriptions :

Date : 29 novembre 2018
Heure : 08 :01 AM Heure de l'Est (ET)

Fin du Concours :

Date: 2 janvier 2019
Heure : 23 :59 :59 Heure de l'Est (ET)

Fin des inscriptions :

Date: 2 janvier 2019
Heure : 23 :59 :59 Heure de l'Est (ET)

3. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse aux résidents de la province de Québec ayant atteint l'âge légal de la majorité à la date de l'inscription.

Sont exclus: les administrateurs, dirigeants, cadres, employés, mandataires, agents et représentants de l'Organisateur du Concours, de sa société mère, de toute société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celles-ci, de *Facebook* si le Concours se déroule sur *Facebook*, de tout Magasin participant, des agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours, ainsi que les membres de la famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère, conjoint légal ou de fait, nonobstant leur lieu de résidence) des personnes susmentionnées ou les personnes avec qui ils sont domiciliés (qu'elles aient ou non un lien de parenté).

4. PARTICIPATION / AUCUN ACHAT REQUIS

Aucun achat n'est requis pour participer ou gagner. Un achat n'accroît pas les chances de gagner.

Participation avec achat. Achetez un produit Irresistibles dans l'un des magasins participants (voir Annexe 1), pendant la Durée du Concours. Vous obtiendrez automatiquement un code de participation unique qui sera émis sur un coupon attaché à votre reçu de caisse. Voici le détail des étapes de participation :

- 1.1 Rendez-vous chez Metro, et achetez l'un des produits de la marque *Irresistibles*, *Irresistibles Mieux-Être*, *Irresistibles Artisan*, *Irresistibles Sans Gluten*, *Irresistibles Biologique* ou *Irresistibles Naturalia*. Un coupon avec un code de participation sera automatiquement émis à la caisse lors de votre achat.
- 1.2 Par la suite, rendez-vous à l'adresse www.metro.ca/concoursdesfetes et complétez le formulaire. Vous devrez y inscrire votre code de participation unique ainsi que les différentes informations demandées telles que votre nom, prénom et adresse courriel. Déclarez que vous avez lu et accepté toutes les conditions du règlement en cochant la case à cet effet. Tous les champs de saisie de données du formulaire d'inscription doivent être remplis, sauf s'il est indiqué que l'information est facultative. Vous avez jusqu'au 2 janvier 2019 à 11:59:59 PM pour vous inscrire.
- 1.3 Les reproductions ne sont pas acceptées.

Prendre note que le participant qui rapporte et obtient un remboursement sur l'un des produits participants risque de voir sa participation au présent Concours annulée, le tout à la discrétion de l'Organisateur du concours. Prendre note que le participant aurait alors l'option de participer au présent Concours via le mode de « Participation sans achat » décrit ci-après.

Inscription sans accès à un ordinateur, connexion internet et/ou adresse courriel.

Si vous voulez participer au concours, mais n'avez pas accès à un ordinateur, réseau internet ou une adresse courriel, vous pouvez vous inscrire en envoyant une demande écrite à l'Organisateur. La demande devra inclure votre code de participation de dix-huit (18) caractères, votre nom, prénom, adresse complète incluant le code postal et numéro de téléphone. Veuillez poster la demande, dans une enveloppe suffisamment affranchie à : Service aux consommateurs, 11 011 boul. Maurice-Duplessis, Montréal (Québec), H1C 1V6, afin qu'elle soit reçue avant le 2 janvier 2019 ou postdatée de cette même date. Votre lettre sera validée par un représentant de l'Organisateur et vous serez inscrit au Concours.

Participation sans achat. Pour participer au concours sans achat, rédigez lisiblement une lettre manuscrite et originale d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous aimez le concours, accompagnée de votre nom, prénom, adresse complète incluant le code postal, numéro de téléphone et adresse courriel. Veuillez la poster, dans une enveloppe suffisamment affranchie à : Service aux consommateurs, 11 011 boul. Maurice-Duplessis, Montréal (Québec), H1C 1V6, afin qu'elle soit reçue au plus tard le 2 janvier 2019 ou postdatée de cette même date. Votre lettre sera validée par un représentant de l'Organisateur et vous serez inscrit au concours.

Chances supplémentaires de participer:

1) Membres metro&moi :

Une chance supplémentaire de participer au concours sera octroyée aux membres metro&moi qui ajouteront leur code unique pour cette promotion lors de l'inscription au concours à l'adresse www.metro.ca/concoursdesfetes dans le champ prévu à cet effet. Si vous ne désirez pas souscrire, il sera possible d'obtenir une participation supplémentaire en suivant les instructions sous la rubrique « Participation sans achat ».

2) Membres qualifiés pour recevoir le chèque-récompense :

Pour les membres qui reçoivent leur chèque-récompense en version papier, un code de participation supplémentaire sera envoyé dans l'enveloppe du chèque-récompense du mois de novembre. Si vous ne recevez pas votre récompense au plus tard le 4 décembre 2018, vous pourrez suivre les instructions sous la rubrique « Participation sans achat » pour obtenir votre chance supplémentaire.

Pour les membres qui reçoivent leur chèque-récompense en version numérique (sur leur mobile), un code de participation supplémentaire sera envoyé via une infolettre. Si vous ne recevez pas votre chèque-récompense numérique le 27 novembre, vous pourrez suivre les instructions sous la rubrique « Participation sans achat » pour obtenir votre chance supplémentaire.

3) Communications électroniques :

- a. Une chance supplémentaire de participer au concours sera octroyée à ceux qui cocheront la case :
- « Je désire recevoir l'infolettre de metro.ca qui inclut : des idées recettes dont un menu de la semaine s'inspirant des soldes de la circulaire, des suggestions en matière d'alimentation, des offres et promotions spéciales et de l'information sur nos produits et services. » lors de l'inscription au concours à l'adresse www.metro.ca/concoursdesfetes. Si vous ne désirez pas souscrire, il sera possible d'obtenir une participation supplémentaire en suivant les instructions sous la rubrique « Participation sans achat »
- b. Une chance supplémentaire de participer au concours sera octroyée à ceux qui cocheront la case :
- « Je désire recevoir des nouvelles, des offres et des promotions en lien avec le programme metro&moi, le tout envoyé sous forme de communications électroniques par Metro Inc. et Metro Richelieu Inc. Je pourrai retirer mon consentement à tout moment. » lors de l'inscription au concours à l'adresse www.metro.ca/concoursdesfetes Si vous ne désirez pas souscrire, il sera possible de recevoir une participation supplémentaire en suivant les instructions sous la rubrique « Participation sans achat ».

Limite (participation avec et sans achat) : Les participants doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi ils pourront être disqualifiés :

- Chaque code d'accès ne peut être utilisé qu'une seule fois pour vous inscrire au Concours.
- Un code de participation (1) par personne, par transaction et par jour, peu importe le nombre de produits participants achetés.

- Une (1) chance supplémentaire de participer au concours, sur la Durée totale du Concours, peut être remise aux membres metro&moi qui inscriront le code spécifique pour les membres metro&moi, dans le formulaire d'inscription.
- Deux (2) chances supplémentaires de participer au concours, sur la Durée totale du Concours, peuvent être remises à tous les participants qui s'inscriront aux communications électroniques de Metro. Suivre les instructions sous la rubrique « Chances supplémentaires de participer ».
- Un (1) seul prix peut être gagné par personne, par ménage.
- Une (1) demande de participation sans achat par personne et par enveloppe suffisamment affranchie. Chaque texte doit être différent.
- Au total, une limite de quatre (4) lettres sera admissible pour ceux qui participeront uniquement via le processus de participation sans achat.

5. PRIX

Les prix disponibles à être gagnés et leur valeur approximative de vente au détail sont les suivants :

| Description de chaque prix (5 ensembles-cadeaux incluant) | Nombre de prix | Valeur approximative au détail par prix |
|---|----------------|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Un voyage pour 4 personnes à Riviera Maya, Mexique à l'hôtel Xcaret Mexico (formule tout inclus) incluant le vol aller-retour à partir de Montréal, gracieuseté d'Air Transat. Valeur de 10 000\$• Une carte-cadeau metro valeur de 8000\$• Une carte-cadeau Ultramar valeur de 2000\$• Une carte-cadeau PJC valeur de 1000\$• Une carte-cadeau Aubainerie valeur de 1000\$ | 5 | La valeur approximative au détail de chaque ensemble-cadeau est de 22 000\$ CAD (incluant taxes et frais pour la portion voyage), basé sur un départ à partir de Montréal. |

Le prix comprend :

Voyage avec Air Transat :

- Le vol aller-retour de Montréal vers Cancun, Mexique, en classe Économie, selon le programme de vols de Vacances Transat ;
- 7 nuits à l'hôtel, en occupation quadruple (chambre standard), formule tout-inclus à l'hôtel Xcarat Mexico;
- Le transfert aller-retour entre l'aéroport et l'hôtel ;
- Les taxes d'aéroport et surcharge de carburant ;
- Tous les petits déjeuners, dîners et soupers en formule buffet, soupers à la carte illimités (réservations requises), boissons locales et sélection de boissons internationales à volonté 24h, programme d'activités et de sports quotidien, divertissement en soirée, etc.
Toutes dépenses non mentionnées ci-dessus sont à la charge exclusive du gagnant et de son accompagnateur de voyage.

Une carte-cadeau metro valeur de 8000\$

Une carte-cadeau pour de l'essence chez Ultramar, valeur de 2000\$

Une carte-cadeau PJC, valeur de 1000\$

Une carte-cadeau Aubainerie valeur de 1000\$

Chances de gagner et nombre de prix.

| Description de chaque prix | Chances de gagner par prix |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Un voyage pour 4 personnes à Riviera Maya, Mexique à l'hôtel Xcaret Mexico (formule tout inclus) incluant le vol aller-retour à partir de Montréal, gracieuseté d'Air Transat. Valeur de 10 000\$• Une carte-cadeau metro valeur de 8000\$• Une carte-cadeau Ultramar valeur de 2000\$• Une carte-cadeau PJC valeur de 1000\$• Une carte-cadeau Aubainerie valeur de 1000\$ | Dépendent du nombre d'inscriptions valides enregistrées pendant la durée du concours. |

Le nombre de prix diminue au fur et à mesure de leur attribution. Un gagnant ne peut réclamer un prix spécifique.

Conditions rattachées au prix portion voyage:

- L'hébergement est en occupation quadruple, catégorie standard.
- Le transport inclus dans le prix est en classe économique.
- Le gagnant doit avoir atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence. Le gagnant peut être accompagné d'une personne mineure, à condition d'avoir l'autorisation écrite de son gardien légal.
- Le prix a une valeur approximative au détail de 10000\$ (pour les 4 personnes) en date du 30 octobre 2018 et est basé sur un départ à partir de Montréal. La valeur au détail du prix peut varier en fonction de la date et du lieu de départ. Le gagnant et/ou ses accompagnateurs ne peuvent se prévaloir d'un quelconque remboursement d'une éventuelle différence entre la valeur réelle du prix et sa valeur estimée, le cas échéant.
- Aucune autre garantie que celle du fabricant ou du fournisseur du prix ne sera applicable. L'Organisateur n'a aucune responsabilité à l'égard du prix une fois remis.
- Les noms des passagers et dates de naissance doivent être remis au plus tard cinq jours après la réception du formulaire d'exonération ;
- En cas d'imprévu, l'Organisateur du concours se réserve le droit, à sa discrétion, de modifier de quelques jours les dates du voyage après en avoir informé les gagnants ou de proposer un produit comparable en cas de force majeure ou de situation hors de son contrôle.
- Tous frais et dépenses autres que ceux mentionnés comme étant inclus dans le prix ne sont pas compris et seront à la charge du gagnant et de son(ses) accompagnateur(s) notamment, mais sans limitation, les frais de transport entre la résidence du gagnant et l'aéroport à l'aller comme

au retour, les repas, breuvages et consommations qui ne sont pas expressément inclus, les assurances personnelles incluant l'assurance-voyage, les taxes et frais de service, les pourboires, les frais d'interurbain, téléphonie, internet, de location de films, les boissons alcoolisées, les séjours au spa et traitements esthétiques, de santé et de beauté, les hausses de catégorie d'hébergement, de services ou de repas, les dépenses de nature personnelle, les coûts de vaccins et les frais d'obtention de documents de voyage, passeports et cartes de crédit. Certains produits et services peuvent faire l'objet de frais supplémentaires.

- L'Organisateur du concours n'assume aucune responsabilité dans l'éventualité où le gagnant ou l'un de ses compagnons se voit refuser l'accès à bord d'un aéronef, l'entrée au Mexique ou le retour au Canada. Dans une telle éventualité, le gagnant et son accompagnateur seront entièrement responsables des dépenses engendrées et aucune compensation ni indemnité ne sera versée au gagnant et/ou à son accompagnateur et le gagnant pourrait se voir disqualifié et perdre son prix ;
- L'Organisateur n'est pas responsable de subvenir aux besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite ni de leur offrir des services particuliers, comme des installations accessibles et fauteuils roulants; toutefois, l'Organisateur valorise l'accommodement des besoins de ces personnes et, s'il en est avisé dans un délai raisonnable, il tentera de les accommoder de son mieux.
- Il est de la responsabilité du gagnant et de son(ses) accompagnateur(s) de souscrire une assurance-voyage appropriée, à leurs frais; l'Organisateur ne sera tenu responsable d'aucuns frais médicaux.
- Le prix ne permet pas l'attribution de points en vertu d'un programme fidélité.
- Le gagnant et son(ses) accompagnateur(s) doivent détenir une carte de crédit valide pour couvrir les dépenses courantes.
- Le gagnant et son(ses) accompagnateur(s) doivent voyager ensemble, sur un même itinéraire.
- Les arrangements liés au séjour doivent être effectués par le gagnant dans les délais prescrits par l'Organisateur et le fournisseur. Le séjour doit être effectué aux dates déterminées par l'Organisateur et le fournisseur. Aucune modification ne sera acceptée une fois les arrangements effectués, ni quant aux noms des voyageurs, ni quant aux dates du séjour, ni quant à quelque autre aspect du séjour.
- Le gagnant et son(ses) accompagnateur(s) doivent être en mesure de se rendre au lieu du séjour, notamment posséder un passeport valide, ne pas souffrir de restriction physique ou médicale ni d'empêchement de nature judiciaire ou d'autre nature l'(les) empêchant de s'y rendre et doivent satisfaire à toutes les exigences du lieu de destination, notamment au niveau de l'âge légal.
- Le prix est non échangeable, non monnayable, non transférable et sujet aux conditions du fournisseur.
- Si une portion du prix n'est pas utilisée, aucune compensation ne sera accordée.
- Si le gagnant ou son(ses) accompagnateur(s) ne sont pas disponibles pour effectuer le séjour au moment opportun et selon les modalités prévues aux présentes, aucune compensation ne sera accordée.

- L'Organisateur ne sera pas responsable si des conditions météorologiques, des annulations d'événements, conflits de travail ou d'autres facteurs indépendants de la volonté de l'Organisateur, de façon raisonnable, empêchent qu'un prix soit complètement attribué ou en empêche la jouissance. En pareil cas, le gagnant n'aura droit à un prix de remplacement ni à un équivalent en espèces.
- L'Organisateur ne sera pas responsable de réclamations, pertes, dommages, frais ou dépenses pouvant découler de tout accident, blessure ou décès.
- Le gagnant et ses compagnons de voyage renoncent à tout recours contre l'Organisateur du concours si les services offerts n'étaient pas à leur entière satisfaction.
- Le gagnant et chaque accompagnateur doit avoir signé le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité.

6. TIRAGE

Date du tirage: 08 Janvier 2019

Heure du tirage : 11h00 AM

Le tirage a lieu au 11 011, boul. Maurice Duplessis, Montréal, Qc H1C 1V6

Détails du tirage: Sélection au hasard de cinq (5) inscriptions admissibles parmi l'ensemble des inscriptions valides enregistrées pendant la Durée du concours.

7. RÉCLAMATION DES PRIX

Afin d'être déclaré gagnant, tout participant sélectionné doit:

- a) être joint par téléphone ou courriel, à l'entière discrétion de l'Organisateur du Concours, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le tirage. Tout participant sélectionné qui ne pourrait être joint à la suite de démarches appropriées et raisonnables entreprises par l'Organisateur pendant cette période sera disqualifié, et un nouveau tirage sera effectué afin d'attribuer le prix. Dans l'éventualité où un participant sélectionné était joint par courriel, il devra y répondre en se conformant aux instructions données qui y sont prévues, le cas échéant. Tout courriel de notification d'un prix suivi d'une mention à l'effet que le message n'a pu être délivré entraînera la disqualification du participant et la sélection d'un nouveau participant;
- b) signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par l'Organisateur et le retourner à l'Organisateur dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de sa réception;
- c) avoir répondu correctement et sans aucune aide quelle qu'elle soit, notamment mécanique, à la question d'habileté mathématique;
- d) sur demande et en temps opportun, fournir une pièce d'identité avec photographie;
- e) réclamer son prix dans un délai maximal de 30 jours suivant l'envoi du formulaire d'exonération signé, auprès de l'agence voyage de Transat. Les coordonnées exactes et les modalités de prise de possession du prix seront expliquées sur le formulaire d'exonération ainsi que par téléphone lorsque l'Organisateur du concours communiquera avec le gagnant.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou d'accepter son prix, le participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, l'Organisateur du Concours pourra, à sa

discrétion, annuler le prix ou effectuer un nouveau tirage parmi les inscriptions admissibles restantes jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant. Si aucun participant n'est déclaré gagnant dans les soixante (60) jours suivant le tirage original, le prix sera annulé.

Refus d'accepter un prix. Le refus d'un participant sélectionné d'accepter un prix selon les modalités du présent règlement libère l'Organisateur du Concours de toute obligation liée à ce prix envers cette personne.

Attribution des prix. Aucun prix ne sera remis sans que le gagnant n'ait été confirmé. Aucun prix n'est transférable. Il doit être accepté tel quel sans substitution en espèces ni autrement, sauf au seul gré de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de substituer un prix (ou une partie du prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur monétaire du prix (ou une partie du prix) indiquée au présent règlement.

Frais de réclamation de prix. Tous les coûts ou dépenses encourus par les gagnants relativement à la réclamation ou à l'utilisation d'un prix sont la responsabilité des gagnants.

Prix limités. Dans tous les cas, l'Organisateur du Concours ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

Disqualification. Tous documents liés au Concours, notamment mais sans limitation, les bulletins d'inscription, cartes à gratter et Formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité, sont sujets à vérification par l'Organisateur du Concours. L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion, d'annuler une participation au Concours lorsque le participant a procédé à un achat comme mode de participation au Concours et que ce participant a ensuite retourné le ou les bien(s) acheté(s). Ce même participant aura alors l'occasion de participer au Concours via un mode de participation sans achat, si les délais prévus au présent Règlement de concours le permettent. Les participations comportant des erreurs ne seront pas admissibles ainsi que celles qui ont sont incomplètes, illisibles, mutilées, frauduleuses, détériorées ou comportant une erreur d'impression ou qui ont été trafiquées, modifiées, falsifiées, reproduites ou obtenues illégalement. Les participants qui ne se seront pas conformés au présent règlement sont susceptibles d'être exclus du présent Concours et de tout concours ou promotion que l'Organisateur tiendra dans le futur, incluant, sans limitation, tout participant coupable ou soupçonné : (i) d'avoir trafiqué des bulletins de participation ou du matériel, le traitement des participations, le déroulement du Concours ou tout élément technique ou mécanique du Concours, ou (ii) d'avoir endommagé délibérément les sites Internet, les pages Internet et les applications relatives au présent Concours ou d'avoir saboté le déroulement légitime du Concours, ou (iii) d'avoir enfreint le présent règlement, ou (iv) d'avoir utilisé un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants, ou (v) d'avoir obtenu des inscriptions au-delà de la limite permise, ou (vi) d'avoir utilisé plusieurs noms, identités, adresses électroniques et/ou tout système ou programme automatisé pour s'inscrire ou participer au concours, ou (vii) d'avoir perturbé le déroulement du Concours de quelque autre manière, ou (viii) d'avoir ou agi de manière déloyale ou de manière à nuire ou dans l'intention d'importuner, tourmenter, menacer ou harceler une autre personne. LE PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE QUI TENTE DÉLIBÉRÉMENT D'ENDOMMAGER UN SITE INTERNET, UN ÉQUIPEMENT, UNE APPLICATION OU UNE TECHNOLOGIE EMPLOYÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS OU DE PORTER ATTEINTE À L'EXPLOITATION LÉGITIME DU CONCOURS COMMET UNE INFRACTION CRIMINELLE ET UN DÉLIT CIVIL ET L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE, EN TEL CAS, LE DROIT DE DÉNONCER CETTE PERSONNE AUX AUTORITÉS JUDICIAIRES ET D'EXIGER DE CETTE PERSONNE TOUS LES DOMMAGES-INTÉRÊTS QUE LA LOI LUI PERMET DE RÉCLAMER.

Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité. En participant ou en tentant de participer à ce concours, tout participant sélectionné pour un prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, sa société mère, toute société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celles-ci, tout Magasin participant, la *Régie des alcools, des courses et des jeux*, Facebook si le Concours se déroule sur Facebook, les agences de publicité et de promotion et les fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayant droit respectifs (collectivement les « **Bénéficiaires de l'exonération** ») de tout dommage et de toute responsabilité se rapportant au Concours (participation, fonctionnement, annonce, règlement, etc.) ou se rapportant au prix (réclamation, utilisation, etc.). Afin d'être déclarés gagnants, les participants choisis seront tenus de signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité contenant une déclaration de conformité aux règlements du Concours et confirmant la présente exonération de responsabilité en faveur des Bénéficiaires de l'exonération.

Limite de responsabilité. Sans restreindre la généralité de l'exonération ci-dessus, les Bénéficiaires de l'exonération se dégagent de toute responsabilité relativement à (i) toute erreur typographique (ou autre) contenue dans l'offre ou les documents liés à l'administration du Concours, y compris, sans s'y limiter, les erreurs contenues dans la publicité, le règlement officiel, l'annonce du gagnant, l'attribution du prix ou au mauvais fonctionnement, problèmes ou difficultés techniques éprouvés avec les réseaux, les lignes téléphoniques, les systèmes de messagerie SMS, de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur, serveurs ou fournisseur de service ou tout logiciel, virus, bogue informatique, défaillance d'ordinateurs personnels ou configuration de logiciels et de matériel, ou de tentative échouée de transmission de tout courriel au autre communication à l'Organisateur du Concours ou à un participant pour une raison quelconque, y compris l'encombrement de tout réseau ou la défaillance de tout site qui peut limiter la possibilité pour toute personne de participer au Concours; (ii) toute inscription en retard, perdues, volées, retardées, non reçues, endommagées, mal acheminées, incomplètes ou inexactes; (iii) tout défaut de recevoir des inscriptions en raison de problèmes de transmission ou de défaillances techniques de toute nature, y compris, sans s'y limiter, le mauvais fonctionnement de tout réseau, serveurs, fournisseurs d'accès, matériel ou logiciel, que ce soit attribuable à l'expéditeur ou au destinataire pouvant limiter pour toute personne la possibilité de participer au Concours ou l'en empêcher; (iv) tout dommage pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, notamment au système ou appareil du participant ou d'une autre personne, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant le Concours.

Fonctionnement du site Internet. L'Organisateur du Concours ne garantit d'aucune façon que le site Internet du Concours ou que la page Facebook « metromonepicier » sur la plateforme Facebook seront accessibles ou fonctionnels sans interruption pendant la durée du Concours ou qu'ils seront exempts de toute erreur.

Annulation, suspension ou modification du Concours. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent Concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement qui en perturbe le bon déroulement, par exemple une difficulté du système informatique d'enregistrer toutes les inscriptions, ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la *Régie des alcools des courses et des jeux du Québec*, si requise.

Fin de la participation au Concours. Dans l'éventualité où le Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la fin de la Durée du Concours, le tirage au hasard pourra se faire, à la discrétion de l'Organisateur du Concours, parmi les inscriptions admissibles dûment enregistrées pendant la Durée du Concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin au Concours.

Renseignements personnels. En participant au Concours, les participants consentent à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels par l'Organisateur et/ou ses agents autorisés dans le but d'administrer le Concours et d'attribuer des prix. En acceptant un prix, tout gagnant autorise l'Organisateur du Concours et ses représentants à utiliser, si requis, ses nom, adresse (ville, province), voix, déclarations, photographie, image et autres représentations et enregistrements, à des fins publicitaires, et ce, dans tous médias, incluant mais sans s'y limiter l'Internet, et ce, sans autre préavis et sans aucune forme de rémunération. Tout participant peut être requis de signer une confirmation à cet effet.

Propriété intellectuelle et droits d'auteur. En soumettant une photographie, pièce musicale, création ou autre type d'œuvre (l' « Œuvre ») dans le cadre de ce Concours, le participant garantit que l'Œuvre est libre de tous droits de tierces personnes et le participant garantit détenir les droits nécessaires pour soumettre l'œuvre ainsi que, notamment mais sans limitation, pour autoriser l'Organisateur à l'utiliser, la modifier, la transférer, l'adapter, la diffuser, la communiquer ou la distribuer, sur quelque support de diffusion, media ou technologie que ce soit, y compris mais sans limitation, télévision, technologie de l'information, sans fil ou en ligne. Le participant accepte de fournir, sur demande, la preuve des droits qu'il détient sur l'Œuvre et il indemnise l'Organisateur en cas de réclamation, demande, poursuite, litige découlant de tout type d'utilisation de l'Œuvre.

Propriété. Tous renseignements et documents liés au Concours, notamment mais sans limitation, les bulletins d'inscription, cartes à gratter, Formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité, renseignements de nature technique, technologique ou opérationnelle et renseignements se rapportant à des dessins, systèmes informatiques, logiciels, logos, marque de commerce et propriété intellectuelle, sont et demeurent la propriété exclusive de l'Organisateur du Concours. Aucun de ces renseignements et documents ne sera retourné aux participants.

Identification du participant. Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom paraît sur le formulaire d'inscription et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante. Si un différend survient relativement à l'identification de l'auteur d'un formulaire d'inscription, ce dernier sera considéré avoir été envoyé par le titulaire de compte autorisé associé à l'adresse de courrier électronique fournie au moment de la participation. On entend par « titulaire de compte autorisé » la personne physique à qui est attribuée une adresse de courrier électronique par un fournisseur d'accès internet ou de services en ligne, ou une autre entreprise attribuant les adresses de courrier électronique pour le domaine associé à l'adresse de courrier électronique soumise.

Décision de l'Organisateur du Concours. Toute décision de l'Organisateur du Concours ou de ses représentants relative au présent Concours est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* en relation avec toute question relevant de sa compétence.

Différend / résidents du Québec. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un Concours publicitaire peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux* afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la *Régie* uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Régie des alcools, des courses et des jeux. La *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* n'est liée d'aucune façon par le Concours et ne peut être tenue responsable de quelque façon que ce soit de toute question relative au Concours.

Facebook. Si le Concours est hébergé sur la plateforme *Facebook*, toute personne qui y participe confirme qu'elle dégage *Facebook* de toute responsabilité et de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qui pourrait découler de sa participation au Concours et reconnaît que le Concours n'est

aucunement commandité, approuvé ou administré par *Facebook*, ni associé à *Facebook*. Les renseignements fournis par les participants sont fournis à l'Organisateur du Concours et non à *Facebook*.

Règlement du concours en français et en anglais. Dans l'éventualité d'un conflit entre les termes du règlement du Concours en français et les termes du règlement du Concours en anglais, les termes du règlement du Concours en français prévaudront.

Divers. En participant au Concours, les participants acceptent d'être liés au présent règlement du Concours et aux décisions de l'Organisateur, lesquelles décisions sont finales et sans appel à tous égards, y compris, sans s'y limiter, les décisions concernant l'admissibilité ou la disqualification des bulletins de participation ainsi que l'attribution d'un prix. Le Concours est assujéti à tous les lois et règlements applicables. Seuls les participants choisis seront contactés. Si un paragraphe de ce règlement est déclaré illégal ou inexécutable par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes demeureront applicables.

Règlements. Les règlements du Concours sont disponibles à l'adresse www.metro.ca/concours et pour consultation dans les Magasins participants.

Liste des magasins participants

| Raison sociale | Bannière | Rue | Numéro civique | Ville | Code postal |
|----------------------------------|------------|----------------------------|----------------|--------------------------|-------------|
| Metro Plus Anjou | Metro Plus | Rue Bombardier | 7172 | Montréal | H1J 2Z9 |
| Metro Plouffe Waterloo | Metro | Rue Foster, C.P. 80 | 4615 | Waterloo | J0E 2N0 |
| Metro Plus Kelly Maloney | Metro Plus | Boul. Maloney Est | 910 | Gatineau | J8P 1H5 |
| Metro Gracefield | Metro | Rue Principale, C.P. 302 | 27 | Gracefield | J0X 1W0 |
| Metro St-André Avellin | Metro | Rue Principale | 110-90 | St-André-Avellin | J0V 1W0 |
| Metro Chénéville | Metro | Boul. Albert-Ferland | 45 | Chénéville | J0V 1E0 |
| Metro Plus Plouffe Farnham | Metro Plus | Rue Meigs Nord | 450 | Farnham | J2N 2C8 |
| Metro Plus Thibeault Blainville | Metro Plus | Boul. Curé-Labelle | 1260 | Blainville | J7C 2N4 |
| Metro Thurso | Metro | Rue Victoria | 325 | Thurso | J0X 3B0 |
| Metro E. Bourdon & Fils | Metro | Rue Jean-Talon Est | 760 | Montréal | H2R 1V1 |
| Metro Plus Bélair Joliette | Metro Plus | Rue Beaudry Nord | 180 | Joliette | J6E 6A6 |
| Metro Boucher St-Jean-de-Matha | Metro | Route Louis-Cyr, C.P. 1579 | 841 | St-Jean-De-Matha | J0K 2S0 |
| Metro Plus Bellemare Lapinière | Metro Plus | Boul. Lapinière | 2121 | Brossard | J4W 1L7 |
| Metro Rigaud | Metro | Rue Grande-Ligne | 466 | Rigaud | J0P 1P0 |
| Metro Plus Riendeau St-Hubert | Metro Plus | Boul. Cousineau, Suite 180 | 5245 | Longueuil | J3Y 6J8 |
| Metro Limbour | Metro | Rue St-Louis | 2505 | Gatineau | J8V 1A4 |
| Metro Plus Marquis Repentigny | Metro Plus | Rue Louvain | 150 | Repentigny | J6A 8J7 |
| Metro Beaumier St-Gabriel | Metro Plus | Rue St-Gabriel | 160 | St-Gabriel-De-Brandon | J0K 2N0 |
| Metro Plus Perrier & Martel | Metro Plus | Boul. Arthur-Sauvé | 6155 | Laval | H7R 3X8 |
| Metro Plus Thibeault Ste-Sophie | Metro Plus | Ste-Sophie | 2380 | Ste-Sophie | J5J 2P5 |
| Metro Plus Thibeault St-Antoine | Metro Plus | Boul. Des Laurentides | 633 | St-Jérôme | J7Z 4M4 |
| Metro Boucher St-Donat | Metro | Rue Principale, C.P. 1120 | 870 | St-Donat | J0T 2C0 |
| Metro Daoust Valleyfield | Metro | Rue Du Marché | 36 | Salaberry-De-Valleyfield | J6T 1P4 |
| Metro Lapointe Maniwaki | Metro | Rue Beaulieu | 100 | Maniwaki | J9E 1A9 |
| Metro Plus Raymond Drouin | Metro Plus | Rue St-Charles Ouest | 395 | Longueuil | J4H 1G1 |
| Metro Plus Marché Central C.J.C. | Metro Plus | Chemin Chambly | 2642 | Longueuil | J4L 1M5 |
| Metro Plus André-Grasset | Metro Plus | Rue André-Grasset | 8935 | Montréal | H2M 2E9 |
| Metro Messier Fort-St-Louis | Metro | Rue Fort St-Louis | 650 | Boucherville | J4B 1S9 |
| Metro de la Concorde | Metro Plus | Boul. De La Concorde Est | 155 | Laval | H7G 2C6 |
| Supermarché Riendeau | Metro Plus | boul. Armand-Frappier | 2103 | Ste-Julie | J3E 3R6 |
| Metro Plus Mascouche | Metro Plus | Rue Montée Masson | 875 | Mascouche | J7K 3T3 |
| Metro Beaubien | Metro | Rue Beaubien Est | 6333 | Montréal | H1M 3E6 |
| Metro Plus De La Rousselière | Metro Plus | De La Rousselière | 3000 | Montréal | H1A 4G3 |
| Metro Plus Depatie | Metro Plus | Boul. De L'avenir | 1100 | Laval | H7N 6L2 |
| Metro Rosemère | Metro | Chemin Grande-Côte | 348 | Rosemère | J7A 1K3 |

| | | | | | |
|---|------------|-------------------------------|------|-----------------------------|---------|
| Metro Plus Messier Auteuil | Metro Plus | Boul. Des Laurentides | 5000 | Laval | H7K 2J5 |
| Metro Plus Plouffe Magog | Metro Plus | Rue St-Patrice Ouest | 460 | Magog | J1X 1W9 |
| Metro Blanchard St-Alphonse | Metro | Route 343 | 790 | St-Alphonse-Rodriguez | J0K 1W0 |
| Metro Plus St-Joseph Metro Larouche Chicoutimi | Metro Plus | Boul. St-Joseph Est | 3600 | Montréal | H1X 1W6 |
| | Metro | Saguenay Est | 992 | Saguenay | G7H 1L5 |
| Metro Plus Fordham | Metro Plus | Rue Principale | 350 | St-Zotique | J0P 1Z0 |
| Metro Plus Bellemare | Metro Plus | Boul. Rome | 2004 | Brossard | J4W 3M7 |
| Metro Plus Pincourt | Metro Plus | Boul. Cardinal Léger | 107 | Pincourt | J7V 3Y3 |
| | | | | Notre-Dame-De-L'île-Perrot | J7V 0J9 |
| Metro Plus Ile-Perrot | Metro Plus | Boul. Don-Quichotte | 450 | Napierville | J0J 1L0 |
| Metro Corriveau et Fille Metro Marquis Québec (Cartier) | Metro | Rue St-Jacques | 370 | Québec | G1R 2S2 |
| | Metro | Rue Cartier | 977 | Deschaillons-Sur-St-Laurent | G0S 1G0 |
| Metro Dubuc Deschaillons | Metro | 12E Avenue | 300 | Laval | H7X 1J5 |
| Metro Denigil Ste-Dorothée | Metro | Boul. Samson Ouest | 555 | Sherbrooke | J1N 1E8 |
| Metro Plus Plouffe Bourque | Metro Plus | Boul. Bourque, local 1 | 4857 | Trois-Rivières | G8T 7A6 |
| Metro Plus Fournier Cap-de-la-Madeleine | Metro Plus | Boulevard Thibeau | 850 | St-Damien-De-Brandon | J0K 2E0 |
| Metro Emery St-Damien | Metro | Rue Principale | 7180 | Trois-Rivières | G8T 3L7 |
| Gestion Manon St.Pierre | Metro | Boul. Ste-Madeleine | 165 | Sherbrooke | J1G 1E6 |
| Metro Plus Plouffe King Est | Metro Plus | Rue King Est | 1175 | Ste-Catherine | J5C 1B1 |
| Metro Plus Cardinal Ste-Catherine | Metro Plus | Boul. St-Laurent | 5480 | St-Hyacinthe | J2T 1K7 |
| Méto Plus Gaétan Riendeau | Metro Plus | Boul. Laurier Est | 2030 | St-Jérôme | J7Y 3L8 |
| Metro Plus Thibeault St-Jérôme | Metro Plus | Rue Mgr Dubois | 430 | Boucherville | J4B 6B6 |
| Metro Sabrevois Boucherville | Metro Plus | Boul. Samuel-De-Champlain | 535 | Lévis | G6J 1K6 |
| Metro Plus Laroche St-Etienne | Metro Plus | Route Lagueux, suite 100 | 3045 | Ste-Croix | G0S 2H0 |
| Metro Dubuc | Metro | Rue Principale, C.P. 70 | 6452 | La Pocatière | G0R 1Z0 |
| Metro Plus Lebel La Pocatière | Metro Plus | 1E Rue | 615 | Mont-St-Hilaire | J3H 5H6 |
| Metro Plus Riendeau St-Hilaire | Metro Plus | Boul. Honorius-Charbonneau | 345 | Charlemagne | J5Z 3L6 |
| Metro Plus Fogarty Charlemagne | Metro Plus | Rue Émile-Despins | 40 | Repentigny | J6A 2A6 |
| Metro Iberville Repentigny | Metro | Boul. D'iberville | 305 | Beloeil | J3G 0J1 |
| Metro Plus Riendeau Beloeil | Metro Plus | Rue St-Jean-Baptiste | 1030 | Montréal | H4G 2M5 |
| Metro Bellemare Verdun | Metro | Avenue De L'église | 349 | St-Félix-De-Valois | J0K 2M0 |
| Metro Plus Boucher St-Félix-de-Valois | Metro Plus | Chemin De Joliette, C.P. 2940 | 341 | Berthierville | J0K 1A0 |
| Metro Plus Boucher Berthierville | Metro Plus | Rue Notre-Dame | 230 | Montréal | H2K 1A7 |
| Metro Bigras | Metro | Rue Gauthier | 2008 | Gatineau | J9J 1V2 |
| Metro Plus Kelly Aylmer Inc. | Metro Plus | Boul. Wilfrid-Lavigne | 799 | Papineauville | J0V 1R0 |
| Metro Tanguay Papineauville | Metro | Rue Papineau | 377 | | |

| | | | | | |
|--|---------------------|--|-------------|----------------------------------|--------------------|
| Metro Mont-Tremblant Metro Plus Plouffe Bromont | Metro Metro Plus | Rue St-Jovite Boul. Bromont | 1011 89C | Mont-Tremblant Bromont | J8E 3J9 J2L 2K5 |
| Metro Plouffe Granby | Metro | Rue Principale | 65 | Granby | J2G 2T7 |
| Metro Marquis Plus | Metro Plus | Montée de St-Sulpice | 790 | L'Assomption | J5W 0M6 |
| Marché Marquis inc. Metro Charette St- Chrysostome | Metro | Rue De La Forest | 3100 | Québec | G1W 1L8 |
| Metro Plus Beaulieu Ste- Julienne | Metro | Rue Notre-Dame | 441 | St-Chrysostome | J0S 1R0 |
| Metro Beaulieu Laurier | Metro Plus | Route 125 | 1535 | Ste-Julienne | J0K 2T0 |
| Metro Beaulieu Mont- Royal | Metro | Rue Laurier Est | 1293 | Montréal | H2J 1H2 |
| Metro Bellemare St- Hubert | Metro | avenue Mont-Royal Est | 2275 | Montréal | H2H 1K7 |
| Metro Plouffe Bedford | Metro Plus | boul. Grande-Allée | 5350 | Longueuil | J3Y 1A3 |
| Metro Oka | Metro | Avenue Des Pins | 20 | Bedford | J0J 1A0 |
| Metro Plus Boucher Rawdon | Metro | Rue Notre-Dame | 31 | Oka | J0N 1E0 |
| Metro Plus Émery Louiseville | Metro Plus | Rue Metcalfe | 3528 | Rawdon | J0K 1S0 |
| Coop Métro Plus | Metro Plus | Rue St-Marc | 80 | Louiseville | J5V 2E6 |
| Metro Plus Dorion Ste- Catherine | Metro Plus | 1ère Avenue | 511 | Asbestos | J1T 3P6 |
| Metro Plus Sorel-Tracy | Metro Plus | Rue Ste-Catherine Est | 1955 | Montréal | H2K 2H6 |
| Metro Verchères | Metro Plus | Avenue Plaza | 7000 | Sorel-Tracy | J3R 4L8 |
| Metro Marcanio | Metro | Duvernay | 617 | Verchères | J0L 2R0 |
| Metro Russo | Metro | Rue Bélanger | 1550 | Montréal | H2G 1A8 |
| Metro Queen Mary | Metro | Boul. Joseph-Renaud | 6500 | Montréal | H1K 3V4 |
| Metro Plus Côte Vertu | Metro | Chemin Queen Mary Boul. De La Côte-Vertu, Bureau 134 | 5201 740 | Montréal | H3W 1Y2 H4L 5C8 |
| Metro Plus Buckingham | Metro Plus | Chemin Lépine | 180 | Gatineau | J8L 4M4 |
| Metro Wilderton | Metro | Avenue Van-Horne | 2875 | Montréal Vaudreuil- Dorion | H3S 1P6 J7V 0H1 |
| Alimentation Francine Roy | Metro Plus | Boul. de la Gare | 3000 | Sherbrooke | J1H 5S1 |
| Metro Belvedere | Metro | Rue Belvedere Sud | 1905 | Montréal | H1B 4A5 |
| Metro Plus St-Jean- Baptiste | Metro Plus | Boul. St-Jean-Baptiste | 1400 | Ste-Adèle | J8B 1A7 |
| Metro Plus Ste-Adèle | Metro Plus | Boul. Ste-Adèle | 555 | Ste-Agathe-Des- Monts | J8C 1L6 |
| Metro Plus Ste-Agathe | Metro Plus | Rue Principale | 1050 | Drummondville | J2B 6X5 |
| Metro Plus Drummondville | Metro Plus | Boul. Lemire | 2070 | Chambly | J3L 1W7 |
| Metro Plus Collin Chambly | Metro Plus | Boul. Perigny, Sortie 112 | 1233 | Salaberry-De- Valleyfield | J6T 4C5 |
| Metro Plus Valleyfield | Metro Plus | Chemin Larocque | 398 | Terrebonne | J6W 3K9 |
| Metro Plus Terrebonne | Metro Plus | Boul. Moody | 1300 | Gatineau | J8P 0B1 |
| Alimentation Cossette | Metro Plus | Montée Paiement | 435 | Marieville | J3M 1A5 |
| Metro Plus Marieville | Metro Plus | Rue Ouellette | 140 | Montréal | H1L 3L2 |
| Metro Notre-Dame | Metro | Rue Notre-Dame Est | 8355 | Montréal | H2J 2Y5 |
| Metro St-Hubert | Metro | Rue St-Hubert | 5300 | Mont-Laurier | J9L 3J1 |
| Metro Saumure | Metro | Boul. Paquette | 939 | Sorel-Tracy | J3P 3K4 |
| Metro Sorel | Metro | Rue Guévremont | 125 | | |

| | | | | | |
|-------------------------------------|------------|-----------------------------------|------|-----------------------|---------|
| Metro Côte-des-Neiges | Metro | Chemin De La Côte-Des-Neiges | 5150 | Montréal | H3T 1X8 |
| Metro Plus St-Laurent (St-Eustache) | Metro Plus | Rue Saint-Laurent | 219 | St-Eustache | J7P 4W4 |
| Metro Plus L'Épiphanie | Metro Plus | Rue du Couvent | 24 | L'Épiphanie | J5X 3W4 |
| Metro Val-David | Metro | Rue De L'église | 2500 | Val-David | J0T 2N0 |
| Metro Plus Ste-Marthe | Metro Plus | Boulevard Des Promenades | 2860 | Ste-Marthe-Sur-Le-Lac | J0N 1P0 |
| Metro Plus Ste-Rose | Metro Plus | Boul. Curé-Labelle | 1207 | Laval | H7L 5R7 |
| Metro Pie IX | Metro Plus | Rue Jean-Talon Est | 4290 | Montréal | H1S 1J7 |
| Metro Ville Mont-Royal | Metro Plus | Avenue Beaumont | 1280 | Mont-Royal | H3P 3E5 |
| Metro Plus Pointe-Claire | Metro Plus | Boulevard St-Jean | 325 | Pointe-Claire | H9R 3J1 |
| Alimentation François Ethier | Metro Plus | Boul. Arthur-Sauvé | 753 | St-Eustache | J7R 4K3 |
| Metro Westmount | Metro | Rue Sherbrooke Ouest | 4840 | Westmount | H3Z 1G8 |
| Marché Pilon | Metro Plus | Boul. De La Cité Des Jeunes | 214 | Gatineau | J8Y 6S8 |
| Metro Mansfield | Metro | Rue Hérault | 231 | Mansfield | J0X 1R0 |
| Metro Plus De la Montagne | Metro Plus | Rue Notre-Dame Ouest | 1230 | Montréal | H3C 1K6 |
| Metro Plus Beaconsfield | Metro Plus | Boul. St-Charles, Suite 17 | 50 | Beaconsfield | H9W 2X3 |
| Metro Avenue du Parc | Metro | Avenue Du Parc, Suite 5100 | 3575 | Montréal | H2X 3P9 |
| Metro Plus Promenades Drummondville | Metro Plus | Boul. René-Levesque, local 502 | 755 | Drummondville | J2C 6Y7 |
| Metro Plus Dollard | Metro Plus | Avenue Dollard | 1880 | Montréal | H8N 3G5 |
| Metro Plus Châteauguay | Metro Plus | Rue Principale | 105 | Châteauguay | J6K 1G2 |
| Metro Plus Ste-Thérèse | Metro Plus | Boul. René A. Robert | 214 | Ste-Thérèse | J7E 4L2 |
| Metro Plus Kirkland | Metro Plus | Boul. St-Charles | 3801 | Kirkland | H9H 4M4 |
| Metro Plus Fleury | Metro Plus | Rue Fleury Est | 1745 | Montréal | H2C 1T3 |
| Metro Plus Concorde Duvernay | Metro Plus | Boul. De La Concorde Est | 3200 | Laval | H7E 2B8 |
| Metro Plus Domaine | Metro Plus | Rue Sherbrooke Est | 6550 | Montréal | H1N 1C6 |
| Metro Plus Greber | Metro Plus | Boul. Gréber | 499 | Gatineau | J8T 0B3 |
| Metro Candiac | Metro Plus | Rue Montcalm Nord | 50 | Candiac | J5R 3L8 |
| Metro Ontario | Metro | Rue Ontario Est | 3800 | Montréal | H1W 1S4 |
| Metro Morgan | Metro | Rue Ste-Catherine Est | 4405 | Montréal | H1V 1Y4 |
| Metro Plus St-Constant | Metro Plus | Voie De La Desserte, Route 132 | 300 | St-Constant | J5A 1M2 |
| Metro Somerled | Metro | Avenue Somerled | 6645 | Montréal | H4V 1T3 |
| Metro Plus Lachenaie | Metro Plus | Boul. Grande Allée | 1375 | Terrebonne | J6W 5M9 |
| Metro Plus Ste-Foy | Metro Plus | Boul. Laurier | 2450 | Québec | G1V 2L1 |
| Alimentation Maxim Faucher | Metro | Avenue Des Églises | 8032 | Lévis | G6X 1X7 |
| Metro Plus des Forges | Metro Plus | du Chanoine-Moreau | 3425 | Trois-Rivières | G8Y 0G7 |
| Alimentation Bernard Sylvestre | Metro Plus | Bastien | 2425 | Québec | G2B 1B3 |
| Metro Plus Jean XXIII | Metro Plus | Boulevard Jean XXIII | 5005 | Trois-Rivières | G8Z 4A5 |
| Metro Donnacona | Metro | Rue De L'église | 325 | Donnacona | G3M 2A2 |
| Metro Plus Courville | Metro Plus | Avenue Larue | 1050 | Québec | G1C 5N3 |
| Metro St-Raymond | Metro | Rue Côte Joyeuse, Local 100 | 333 | St-Raymond | G3L 4A8 |
| Metro Black-Lake | Metro | Boul. Frontenac Ouest, Casier # 2 | 3774 | Thetford Mines | G6H 2J8 |

| | | | | | |
|--------------------------------------|------------|--|-------|--|--------------------|
| Alimentation Pierre James | Metro Plus | Boul. Jutras Est | 435 | Victoriaville | G6P 7H4 |
| Metro Plus Mail St-Roch | Metro Plus | Boul. Charest Est | 860 | Québec | G1K 8S5 |
| Alimentation bruno Gilbert inc | Metro | boul. Bégin | 165 | Ste-Claire | G0R 2V0 |
| Alimentation Dubuc | Metro Plus | Rue Jacques-Bédard | 891 | Québec Ste-Anne-des- | G2N 1E1 |
| Metro Ste-Anne des Monts | Metro | Boul. Ste-Anne Est | 2 | Monts | G4V 1M5 |
| Metro Innovation | Metro | Chemin Ste-Foy, Local 100 | 2360 | Québec | G1V 4H2 |
| Metro La Malbaie | Metro | Boul. De Comporte, Suite 129 | 375 | La Malbaie | G5A 1H9 |
| Metro Plus Val-Bélaire | Metro Plus | Boul. Pie-Xi Nord | 1370 | Québec | G3J 1W7 |
| Metro Galeries Duplessis | Metro | Chemin Ste-Foy, Suite 101 | 3291 | Québec | G1X 3V2 |
| Metro Trois-Pistoles | Metro | Rue Richard, R.R. 1 | 634 | Trois-Pistoles | G0L 4K0 |
| Metro Plus Charlesbourg | Metro Plus | Boul. Henri-Bourassa | 8500 | Québec | G1G 5X1 |
| Metro Plus St-David | Metro Plus | Avenue St-David | 2830 | Québec | G1C 5W2 |
| Metro Plus Rimouski | Metro Plus | 2E Rue Ouest | 92 | Rimouski | G5L 8B3 |
| Metro Plaza Laval | Metro | Chemin Ste-Foy | 2750 | Québec | G1V 1V6 |
| Metro Plus Saint-Augustin L'Hêtrière | Metro Plus | Rue De L'hêtrière | 3525 | St-Augustin-De- Desmaures | G3A 0C1 |
| Metro Place Seigneuriale | Metro | Rue Cambronne | 600 | Québec | G1E 6X1 |
| Metro Plus St-Nicolas | Metro Plus | Des Rivières | 1425 | Lévis | G7A 2N9 |
| Metro Plus Jonquière | Metro Plus | Rue St-Hubert | 2350 | Saguenay | G7X 5N4 |
| Metro Alma | Metro | Avenue Begin Sud | 370 | Alma | G8B 2W8 |
| Metro Amqui | Metro | Boul. St-Benoît Est, Local 10 Rue Commerciale Nord, local | 30 | Amqui Témiscouata- sur-le-Lac | G5J 2B7 G0L 1E0 |
| Metro Cabano | Metro | 100 | 633 | Alma | G8E 1R5 |
| Metro Delisle | Metro | Avenue Du Pont Nord | 2892 | L'Ancienne- Lorette | G2E 3C8 |
| Metro Plus Ancienne-Lorette | Metro Plus | Rue Notre-Dame | 1858 | Saguenay St-Augustin-De- Desmaures | G7H 4C2 G3A 2C5 |
| Metro Plus Chicoutimi | Metro Plus | Talbot | 1550 | Québec | G3E 0C7 |
| Metro Plus St-Augustin | Metro Plus | Route 138 | 278 | Lévis | G6V 6C5 |
| Metro Plus St-Émile | Metro Plus | De La Faune | 1300 | Mont-Joli | G5H 3S7 |
| Metro Plus Lévis | Metro Plus | Route du Président-Kennedy | 44 | Ste-Anne-De-La- Pérade | G0X 2J0 |
| Metro Plus Mont-Joli | Metro Plus | Boul. Benoit-Gaboury | 1760 | Bécancour | G9H 1V7 |
| Metro Beaumier Ste-Anne-de-La Pérade | Metro | Rue Principale | 185 | St-Georges | G5Y 5B8 |
| Metro Plus Beaumier St-Grégoire | Metro Plus | Avenue Fardel | 4900 | Courcellette St-Tite-De- Champlain | G0X 3H0 |
| Metro Veilleux St-Georges Sud | Metro | Boul. Lacroix Rue Dubé, Suite 101, Base De | 17850 | Dégelis Dolbeau- Mistassini | G5T 1L9 G8L 1Z1 |
| Metro Valcartier | Metro | Valcartier | 190 | Shawinigan-Sud | G9P 4G3 |
| Metro Beaumier Saint-Tite | Metro | Route 153 | 621 | Lac-Etchemin | G0R 1S0 |
| Metro du Témis Dégelis | Metro | Avenue Principale | 605 | St-Félicien | G8K 2N6 |
| Metro Plus Boutin | Metro Plus | 8E Avenue | 99 | St-Marc-Des- Carrières | G0A 4B0 |
| Dolbeau-Mistassini | Metro Plus | 12E Avenue | 4175 | | |
| Metro Plus Shawinigan | Metro Plus | Route 277 | 1575 | | |
| Metro Lac Etchemin | Metro | Boul. St-Félicien | 1200 | | |
| Metro Boutin St-Félicien | Metro | Boul. Bona-Dussault | 755 | | |
| Metro St-Marc-des-Carrières | Metro | | | | |

| | | | | | |
|-------------------------------|------------|------------------------|------|-----------------|---------|
| Metro Sagamie Jonquière | Metro | Boul. Du Royaume | 2655 | Saguenay | G7S 4S9 |
| Metro Laroche Laurier-Station | Metro | Boul. Laurier | 122 | Laurier-Station | G0S 1N0 |
| Supermarché Claka Inc. | Metro Plus | Rue Du Marais | 1625 | Québec | G1M 0A2 |
| Metro Rouillard & Frères | Metro | Rue Georges | 21 | Pierreville | J0G 1J0 |
| Metro Ferland Centre-Ville | Metro | Boul. Charest Ouest | 707 | Québec | G1N 4P6 |
| Metro Sirois Rimouski | Metro | Boul. St-Germain Ouest | 465 | Rimouski | G5L 3P2 |
| Metro Viens Carleton | Metro | Boul. Perron | 686 | Carleton | G0C 1J0 |
| Marché Alain Valiquette | Metro | Rue Papineau | 6000 | Lac-Mégantic | G6B 2H6 |
| Metro Coop Fermont | Metro | Le Carrefour, Local 7 | 299 | Fermont | G0G 1J0 |